



Ville de Val-de-Scie

Nombre de Membres en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Date de convocation : 16/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du 23 JUIN 2026 à 18 H 30

L'An deux mil vingt-six le Vingt-trois Juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Mme Virginie PELISSE est nommée secrétaire de séance.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	BOUDIN Françoise	PVR	DELAUNAY Frédéric	P
PELISSE Virginie	P	BOURGEAUX Frédéric	P	LASSALLE Hélène	P
VANDERPLAETSEN Michel	PVR	RENAULT Catherine	PVR	PEUDEVIN Vincent	E
LETEURTRE Céline	P	PUPIN Julien	P	BOURGIS Adèle	P
PETIT Marc	P	LANGLOIS Florence	PVR	LECLERC Michel	P
LESUEUR Claudine	P	HALBOURG Guillaume	E	BATTEMENT Charlène	P
DELAUNAY Olivier	PVR	GOSSE Anne	P	PREVOST Dominique	P
CONTREMOULIN Anne-Marie	P	LAMBERT Claude	P	LEFEBVRE Rémi	P
LETELLIER Olivier	PVR	FESSARD Christelle	PVR	MASSERON Emilie	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir - E : excuse)

Pouvoirs :

M. Michel VANDERPLAETSEN donne pouvoir à M. Marc PETIT
M. Olivier DELAUNAY donne pouvoir à M. Claude LAMBERT
M. Olivier LETELLIER donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR
Mme Françoise BOUDIN donne pouvoir à M. Christian SURONNE
Mme Catherine RENAULT donne pouvoir à Mme Virginie PELISSE
Mme Florence LANGLOIS donne pouvoir à Mme Céline LETEURTRE
Mme Christelle FESSARD donne pouvoir à M. Frédéric BOURGEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 076-200083152-20260623-DELIB422026-DE

Délibération n° 42/2026

Cantines Écoles Élémentaire et Maternelle

Prix repas Cantine École Élémentaire à partir rentrée scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des repas malgré l'augmentation des repas fournis par le traiteur.

Mme Adèle BOURGIS déclare que c'est une bonne mesure tout en signalant que les tarifs des repas des cantines pratiqués à Val-de-Scie sont plus élevés que dans les communes voisines.

Malgré l'augmentation des repas fournis par le traiteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour Mme Françoise BOUDIN qui lui a donné procuration, Mme Virginie PELISSE pour elle-même ainsi que pour Mme Catherine RENAULT qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE pour elle-même ainsi que pour Mme Florence LANGLOIS qui lui a donné procuration, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour M. Michel VANDERPLAETSEN qui lui a donné procuration, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, M. Frédéric BOURGEOUX pour lui-même ainsi que pour Mme Christelle FESSARD qui lui a donné procuration, M. Julien PUPIN, Mme Anne GOSSE, M. Claude LAMBERT pour lui-même ainsi que pour M. Olivier DELAUNAY, M. Frédéric DELAUNAY, Mme Hélène LASSALLE, Mme Adèle BOURGIS, M. Michel LECLERC, Mme Charlène BATTEMENT, M. Dominique PREVOST, M. Rémi LEFEBVRE, Mme Emilie MASSERON), de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine de l'École Élémentaire à partir de l'année scolaire 2026/2027, les tarifs restent comme suit :

- 4,40 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux enfants de Val-de-Scie et de Croupis
- 4,95 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux enfants domiciliés hors-commune et scolarisés à Auffay, Val-de-Scie
- 4,95 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux adultes, enseignants, personnel de service et, occasionnellement, aux personnes fréquentant la cantine.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire
Christian SURONNE



Le Secrétaire de Séance
Virginie PELISSE

Je soussigné Certifie exécutoire
la Présente Délibération
Val-de-Scie le 01/07/2026

Le Maire
Christian SURONNE





Ville de Val-de-Scie

Nombre de Membres en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Date de convocation : 16/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du 23 JUIN 2026 à 18 H 30

L'An deux mil vingt-six le Vingt-trois Juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Mme Virginie PELISSE est nommée secrétaire de séance.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	BOUDIN Françoise	PVR	DELAUNAY Frédéric	P
PELISSE Virginie	P	BOURGEAUX Frédéric	P	LASSALLE Hélène	P
VANDERPLAETSEN Michel	PVR	RENAULT Catherine	PVR	PEUDEVIN Vincent	E
LETEURTRE Céline	P	PUPIN Julien	P	BOURGIS Adèle	P
PETIT Marc	P	LANGLOIS Florence	PVR	LECLERC Michel	P
LESUEUR Claudine	P	HALBOURG Guillaume	E	BATTEMENT Charlène	P
DELAUNAY Olivier	PVR	GOSSE Anne	P	PREVOST Dominique	P
CONTREMOULIN Anne-Marie	P	LAMBERT Claude	P	LEFEBVRE Rémi	P
LETELLIER Olivier	PVR	FESSARD Christelle	PVR	MASSERON Emilie	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir - E : excuse)

Pouvoirs :

M. Michel VANDERPLAETSEN donne pouvoir à M. Marc PETIT
M. Olivier DELAUNAY donne pouvoir à M. Claude LAMBERT
M. Olivier LETELLIER donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR
Mme Françoise BOUDIN donne pouvoir à M. Christian SURONNE
Mme Catherine RENAULT donne pouvoir à Mme Virginie PELISSE
Mme Florence LANGLOIS donne pouvoir à Mme Céline LETEURTRE
Mme Christelle FESSARD donne pouvoir à M. Frédéric BOURGEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 43/2026

Cantines Écoles Élémentaire et Maternelle

Prix repas Cantine École Maternelle à partir rentrée scolaire 2026/2027

Malgré l'augmentation des repas fournis par le traiteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour Mme Françoise BOUDIN qui lui a donné procuration, Mme Virginie PELISSE pour elle-même ainsi que pour Mme Catherine RENAULT qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE pour elle-même ainsi que pour Mme Florence LANGLOIS qui lui a donné procuration, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour M. Michel VANDERPLAETSEN qui lui a donné procuration, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, M. Frédéric BOURGEOUX pour lui-même ainsi que pour Mme Christelle FESSARD qui lui a donné procuration, M. Julien PUPIN, Mme Anne GOSSE, M. Claude LAMBERT pour lui-même ainsi que pour M. Olivier DELAUNAY, M. Frédéric DELAUNAY, Mme Hélène LASSALLE, Mme Adèle BOURGIS, M. Michel LECLERC, Mme Charlène BATTEMENT, M. Dominique PREVOST, M. Rémi LEFEBVRE, Mme Emilie MASSERON) décide, de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine de l'École Élémentaire à partir de l'année scolaire 2026/2027, les tarifs restent comme suit :

- 4,25 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux enfants de Val-de-Scie et de Cropus
- 4,85 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux enfants domiciliés hors-commune et scolarisés à Auffay, Val-de-Scie
- 4,85 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux adultes, enseignants, personnel de service et, occasionnellement, aux personnes fréquentant la cantine.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire
Christian SURONNE

Le Secrétaire de Séance
Virginie PELISSE



Je soussigné Certifie exécutoire
la Présente Délibération

Val-de-Scie le 01/07/2026

Le Maire
Christian SURONNE

